

**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane  
**Herausgeber:** Société de Linguistique Romane  
**Band:** 63 (1999)  
**Heft:** 249-250

**Artikel:** Trois façons de parler, d'hier à aujourd'hui  
**Autor:** Enckell, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-399996>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## TROIS FAÇONS DE PARLER, D'HIER À AUJOURD'HUI

### I. D'ON TE LE FOURRE A JE T'EN FOUS

Le *Mistere de l'Institucion de l'Ordre des Freres Prescheurs*, texte du début du XVI<sup>e</sup> siècle (1504-1512?), publié par S. De Reyff, G. Bedouelle et M.-C. Gérard-Zai (Droz, 1997), contient vers la fin quatre vers (3499-3502) qui ont posé des problèmes aux éditeurs. Sathan y appelle à lutter contre saint Regnault, tandis que sa complice Heresie perd courage:

SATHAN

*Adonc Sathan s'en va à Boulongne tempter un convers*

Je luy feray si beau mystere

Qu'i ne m'aura pas pour escourre!

HERESIE

Ouy, à jeudy on te le fourre:

Ta science est toute perdue!

Les commentaires de l'édition éclairent peu ces propos. *Pour escourre* est glosé «il ne m'aura pas, malgré ses efforts» (note) et «malgré sa course, malgré ses efforts?» (glossaire)<sup>(1)</sup>. La note d'à *jeudy* qualifie l'expression d'«énigmatique», et le glossaire précise: «Cette locution n'est pas attestée à notre connaissance; par ailleurs, le contexte est trop flou pour imposer une interprétation claire. A rapprocher peut-être de l'expression 'à (sic) semaine de trois jeudis', à jamais?» Quant à *on te le fourre*, la locution laisse les commentaires muets.

C'est pourtant bien une locution, figurant comme telle dans Di Stefano *Locutions*, qui cite *Pathelin* 339 (nous rétablissons le texte d'après l'édition d'A. Tissier, dont les deux versions sont ici identiques):

Il luy fault or? On le luy fourre!

et explique: «Fourrer qqn, le tromper (payer de pièces fourrées)».

---

(1) Ce n'est pas le sujet de cet article, mais je propose l'interprétation suivante: *i*(l) désigne saint Regnault; *avoir* a le sens «posséder, vaincre» (cf. *Qu'i m'aront ou je les aray, Mistere du siège d'Orléans* 16475 et la réplique de Sathan: *Vous ne m'arez pas de ce tour, Mystere de saint Remi*, éd. J. Koopmans 6718); l'inf. *escourre* dans le sens «battre, maltraiter» (Huguet) est introduit par un *pour* causal ou concessif (cf. *ne rien perdre pour attendre*). Le vers signifierait donc «Regnault ne me vaincra pas, aussi fort qu'il me batte» (aux vers 3666-3676, le frère convers habité par le diable est effectivement battu par mesure d'exorcisme).

Telle est en effet l'explication canonique, admise entre autres par Holbrook, par Dufournet et par Tissier. C'est une glose fort vénérable. Elle se trouve pour la première fois dans un recueil posthume de notes de Jacob Le Duchat, publié sous le titre *Ducatiana* (1738), p. 501:

*Il lui faut or, on le lui fourre*, dit *Pathelin*. Cette façon de parler fait allusion à ces pièces de monnoye, qu'on appelle fourrées, parce que le faux monnoyeur y a *fourré* un flaon de faux aloi, que couvre dessus & dessous une feuille de bon or.

Cette interprétation imaginative, mais qui demanderait de meilleures preuves, rend sans doute mieux compte des préoccupations d'un savant de l'ancien régime que d'une réalité linguistique. Il n'est nullement question d'or ou de monnaie dans le *Mistere de l'Institucion*; ce n'est pas non plus le cas dans un troisième exemple:

Bref, vostre fait au mien n'aprouche  
En plus que fait coton à bourre.  
D'aller devant là je ne touche;  
C'est à demain; on le vous fourre.  
(*Debat de la damoiselle et de la bourgeoise*, Recueil Montaignon  
(*Anciennes Poésies fr.*), V, 26).

S'il ne s'agit pas de numismatique, à quoi correspond donc cette locution?

Bien avant le *Ducatiana*, le vers de *Pathelin* avait fait l'objet d'un autre commentaire, qui le traitait comme un fait de langue:

Nous usons aussi de ce mot, *fourrer*, par eironie adioustée avec autres. Exemple dedans *Pathelin* apres qu'il eust trompé son drappier, qui luy avoit vendu le drap à son mot, il dict. *Mais il sera païé au mien / Il luy faut or, on le luy fourre*. Comme s'il disoit en se moquant *Il luy en faut, on luy en frit*. ou comme il dit puis apres, *On le vous Forge*. (L. Trippault, *Celt'-Hellénisme* (1580), pp. 141-142).

On trouve effectivement dans *Pathelin* 586-588:

LE DRAPPIER  
Je vous demande  
Pour six aulnes, bon gré saint George,  
De drap, dame.  
GUILLEMETTE  
On le vous forge!

Le ms. La Vallière édité par A. Tissier propose une autre leçon pour ce dernier vers: *On les vous forge*, version présente aussi, selon l'éditeur, dans un autre ms. et dans deux éditions du XVI<sup>e</sup> siècle. A ce propos, A. Tissier

renvoie à un article d'E. Philipot, *Romania*, 56, 570-572<sup>(2)</sup>, où cet érudit compare à cette réplique un autre *On te le forge*, dans le *Sermon joyeux de bien boire* (*Ancien théâtre fr.*, II, 13; maintenant *Recueil de sermons joyeux*, Koopmans, p. 570), postérieur à *Pathelin*. Philipot y voit à juste raison une «locution toute faite servant à éconduire sommairement quelqu'un», et l'interprète: «Sois tranquille, mon vieux, on te le fabrique. Compte là-dessus». Selon lui, le pronom *le* pourrait représenter le drap (ou, dans le cas de *les*, les aunes), mais il pourrait aussi s'agir d'un pronom neutre. On trouve encore *On le vous forge* (locution servant à éconduire sommairement la demande de quelqu'un) dans une addition du ms. D (fin 16<sup>e</sup> s.) de GrebanPassJ apr. 5520, 7.

Ni Philipot, ni Tissier ne renvoient à *On le luy fourre*, où le statut du pronom est tout aussi ambigu. Dans le *Mistère de l'Institution*, *le* pourrait de même, mais un peu plus difficilement, représenter *mystère*; cependant, le *Debat de la damoiselle* ne présente pas de substantif auquel *le* pourrait se substituer, ce qui tendrait à confirmer l'analyse de Philipot. L'ambiguïté a toutefois dû être ressentie très tôt, comme le montre la variante *les*. Est-ce pour la neutraliser que des locutions similaires, attestées plus tardivement, font usage de *en* dans le même emploi?

*On luy en frit*, proposé comme équivalent par Trippault, se trouve sous la forme *l'on vous en frit* «vous n'aurez pas ce que vous désirez» dans Oudin *Curiositez*, s.v. *en*, justement; le même ouvrage fournit aussi *on vous en fricasse* «vous n'aurez pas ce que vous demandez», mieux connu par la réplique de Marinette:

Moy, je te chercherois! ma foy, l'on t'en fricasse  
Des filles comme nous.  
(Molière, *Dépit amoureux*, IV, 4).

Notons cependant que *frir* et *fricasser* se retrouvent dans un contexte similaire de refus moqueur, régissant un même complément: *Ry, Jean, on te frit des œufs* (*La Comédie des proverbes* (1633), *Ancien théâtre fr.*, IX, 48); forme identique «pour se moquer d'un niais qui rit mal à propos» Oudin *Curiositez*, s.v. *rire*; aussi chez Cyrano de Bergerac, *Le Pédant joué* (1654), *Œuvres complètes*, éd. Prévot, p. 181. Comparer encore:

ce n'est pas viande pour vos oiseaus: ce n'est pas pour vous que l'on  
frit ces œufs: adressez hardiment ailleurs vos offrandes  
(J. Tahureau, *Les Dialogues* (1565), éd. Gauna, p. 43)

(2) G. Roques, qui a bien voulu lire une première version de ces études et y contribuer par de précieuses remarques, m'a signalé l'importance de cet article.

ainsi que:

Tu as donc beau fouguer et user de menace,  
Car ce n'est pas pour toy que ces œufs on fricasse  
(Sonnet de Courval, *Satyre ménippée* (1608), réimpression Bruxelles,  
éd. Mertens, p. 76).

Cette locution développée joue sans doute sur la valeur négative ou minimale d'*œuf* (voir Di Stefano *Locutions*)<sup>(3)</sup>. Les dates des attestations sont trop rapprochées pour que l'on puisse déterminer s'il s'agit d'une «queue» ou amplification, ou d'une forme première<sup>(4)</sup>. Toujours est-il que, courtes ou longues, toutes ces locutions expriment un refus ou une négation sous la forme d'une promesse ironique, «on te le fabrique», comme le proposait Philipot.

Elles ne semblent pas être restées très vivantes au-delà du XVII<sup>e</sup> siècle. Par contre, le XVIII<sup>e</sup> siècle offre plusieurs exemples de locutions structurellement semblables, vivaces aujourd'hui encore, où *foutre/fiche* se substituent aux verbes précédents, sans complément explicite. *Oui, oui, je t'en foutrai, petite bête* et *Je t'en fous! ce n'est pas là mon compte* (*L'Appareilleuse*, env. 1740, *Théâtre érotique fr. du XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1993, pp. 137 et 139); *Je t'en fous* (Vadé, 1751, in *TLF*); *Oui! je t'en f... reprend le capitaine* (Le Cousin Jacques [Beffroy de Reigny], *Les Petites-maisons du Parnasse*, 1783, p. 201); *on vous en foutra* (1790, *DDL* 19); *je t'en foutis* (1791, *DDL* 32); *Ah! oui; va, je t'en fiche, tutoyer!* (Beaumarchais, *Corresp.*, 1777, III, p. 88)... Il faut en rapprocher des expressions avec une «queue» telles que

- (3) Oserait-on voir dans ces locutions un rapport lointain avec *Va te faire cuire un œuf?* – Une même référence à des œufs, implicite ici, se trouve dans *On t'en pond, sergent, toy et ton recors* (*La Comédie des proverbes*, 1633, *Ancien théâtre fr.* IX, p. 81), d'où Oudin *Curiositez* semble avoir tiré *on t'en pond Sergent* «tu n'auras pas ce que tu pretends». La locution courante semble être plus brève: *Je luy dis la dessus brusquement, je t'en pon, / C'est pour ton nés* (Chevalier, *L'Intrigue des carosses*, 1663, I, 1); LICASTE. *Oüy, mais c'est malgré toy*. PHILIPIN. *Malgré moy, je t'en pons*. LICASTE. *Et je t'en pons aussy* (Hauteroche, *L'Amant qui ne flate point*, 1668, III, 9).
- (4) La même question se pose à propos de *Pour du latin, je n'y entends rien; mais pour du grez, je vous en casse* (*La Comédie des proverbes, Ancien théâtre fr.* IX, 20). Comme dans l'exemple de la n. (3), Oudin *Curiositez* en a probablement tiré *Casser du grez* «faire peu de conte de quelqu'un». Mais ne s'agirait-il pas d'une application particulière, jouant sur les mots *grès* et *grec*? Peu de temps après, la locution «courte» est seule d'usage courant: *Quelqu'un repartit, je t'en casse* ([Saint-Julien], *Le Courier burlesque* (A Paris, 1650), p. 21); *Voyez le beau galand, qu'il a bien de bonté! Je t'en casse, ma foy, tu n'es pas dégousté* (Bois-Robert, *La Belle plaideuse*, 1654, III, 5); *Le troisième vint à la passe / Pour le saisir; mais je t'en casse* (*Guerre comique*, 1668, p. 69); voir encore Le Roux 1718 *Je t'en casse* «vraiment, c'est bien pour toi, tu n'as qu'à t'y attendre»).

*Courage, on vous en donnera de la drôlerie* (Marivaux, *La Colonie*, 1750, sc. 2) et *on vous en donnera de petits couteaux à perdre* (1752 Trév. in *FEW* 2, 1499b); c'est l'époque, encore mal déterminée, où *foutre* prend peu à peu le sens «donner» (*ficher* l'a depuis 1628, *TLF*).

Il est évidemment séduisant de rapprocher ces emplois de *foutre* des locutions citées précédemment dont les verbes sont à initiale *f*. Une étape intermédiaire pourrait être *fourrer* «vulgairement, pour donner» (Oudin *Curiositez*, suivi immédiatement dans ce dictionnaire par les expressions ironiques *allez vous y fourrer* et *fourrez vous y*). Noter qu'*aller se faire foutre*, dans une formule de refus, est attesté en 1661, *DDL* 38, précédé par *aller se faire faire*, Oudin *Curiositez*. On sait que *fourrer* et *forger* ont des sens érotiques bien attestés en moyen français, tandis que *frit* et *fri-cassé* correspondent souvent au moderne *foutu* «perdu».

Rien ne prouve toutefois que les formules ironiques (insultantes?) de *Pathelin*, *On le luy fourre* et *On le(s) vous forge* impliquent à l'époque un *foutre* sous-jacent. Il est plus plausible d'imaginer un mouvement inverse, où *fourrer* et *forger* ayant cessé d'être compris dans cet emploi, un *foutre* plus vif leur aurait été substitué. Peut-être de nouvelles attestations aideront-elles à y voir plus clair. Toujours est-il que le paradigme est désormais établi. Une des conclusions à en tirer sera en tout cas l'abandon de la datation de *fourrer* «1464 orfèvr.» que le *TLF* a cru trouver dans *Pathelin*, et que plus rien ne justifie.

## II. JAMAIS LE JEUDI

Le vers 3501 du *Mistere de l'Institucion* cité plus haut comporte d'autres éléments. Dans *Ouy, à jedy on te le fourre*, le *ouy* initial est évidemment antiphrastique, mais le cas de *jedy* est plus complexe. Di Stefano *Locutions* donne *A jedy il en aura sept* «jamais», en se référant au *Miracle de saint Nicolas et d'un Juif*. Cette phrase est mise dans la bouche du Crestien, qui a emprunté cent écus au Juif et nie le prêt quand il est question de rendre. On ne saurait y voir, comme Di Stefano, une seule locution. Dans le glossaire de son édition, O. Jodogne propose d'ailleurs *jedy* «jeudi prochain (= jamais)», et au mot *sept* il traduit le vers par «jeudi il aura je ne sais combien d'écus (par antiphrase)». Ce n'est pas très satisfaisant. G. Roques, à qui une première version de cette étude a été soumise, propose de voir dans *sept* le chiffre de la perfection, et suggère l'équivalent «il aura ce qu'il veut quand les poules auront des dents». On pourrait aussi comprendre *sept* par rapport à *cent* (la somme demandée), et interpréter «Ce n'est pas demain qu'il aura ne serait-ce que sept écus».

Quoi qu'il en soit, à *jeudy* renvoie l'affirmation dans un avenir vague, improbable et peut-être chimérique; c'est le même cas dans la farce XXIX, 435-436 du Recueil Cohen:

Par le sang bieu, c'est à jeudy  
Que les corneilles volleront

(Dando a été envoyé par sa femme observer le vol des corneilles, et n'en a aperçu aucune); ainsi que dans *Trepperel Sotties*, éd. E. Droz, XIV, 97-102, où le Second Sot dit:

Regarde dessoubz ceste manne  
Je croy que ce soit ungiolle.

LE PREMIER

Il me fault avoir une estolle,  
Je ne suis point assez hardy.

LE SECOND

Tu as dit vray, c'est a jeudy,  
Et par bieu, g'y regarderay.

Comprendre: «Tu ne seras pas de longtemps assez hardi». On comparera *c'est à demain*, formule de refus ou de négation plus usuelle: *N'en parlons plus c'est à demain* dit Néron dans *La Vengeance (sic) et destruction de Jherusalem par personnages*, Trepperel, 1510, folio 80 v° a; et sur la fin du même ouvrage Ysachar demande pitié, et Grappart répond: *Chia chia c'est demain* (folio 206 v° a). Dans le même sens, *c'est à demain* se trouve encore dans le *Mystère de saint Martin*, réimpr. de Doublet de Boisthibault, folio V.iii r°; dans le Recueil Cohen pièce XIV, 220, pièce XXIV, 52 et pièce XXXIX, 21; dans le *Débat de la damoiselle et de la bourgoise* cité dans la première de ces études (*C'est à demain; on le vous fourre*); dans le *Sermon joyeux d'un depuceleur de nourrices*, Recueil Montaignon (*Anciennes poésies fr.*), VI, p. 207...

Il ne faut pas confondre ces locutions avec *c'est à jamais*, qui a quasiment le sens inverse «éternellement, pour toujours» (*Mystère de la passion de Troyes*, éd. J.-Cl. Bibolet, I, 3213 et II, 5834, remplaçant dans ce dernier cas *pour jamais*, Greban *Passion*, éd. O. Jodogne, 17840). On comprend que *c'est à demain* puisse connoter «jamais», l'avenir étant par définition hypothétique (cf. *demain on ramera gratis*). Pour *jeudi*, la raison est plus mystérieuse. Il est arrivé au mot de symboliser la semaine:

Où sont nos jeux et nos chants de jadis?  
Ils sont jadis passez, sont maint[s] jeudis;  
Comme vous dis, plus n'en est de mémoire

lit-on dans *L'Exclamation des os Saint Innocent*, poème reproduit par le Recueil Montaiglon (IX, p. 64) d'après un fac-similé qui donne la leçon *jeudis*. On trouve encore *Avant deux ou trois cens Jeudis* en 1658 (J. Loret, *La Muze historique* Livet, II, p. 567b). C'est peu pour supposer un incertain *jeudi* «semaine», et rapprocher de *Vous l'aurez la semaine qui vient, elle n'est pas passée* «pour refuser une chose que l'on nous demande», Oudin *Curiositez*.

D'autant que *jeudi* n'est pas seul dans cette fonction. Oudin *Curiositez*, s.v. *fusée*, donne *Nous aurons mardy fusée* «nos affaires n'avanceront gueres»; à rapprocher de *Mardi s'il fait chaud* «pour dire qu'on ne tiendra rien de ce qu'on promet» Le Roux 1718, repris ensuite par D'Hautel et Delvau. *Samedi* est peut-être un emploi occasionnel dans *Nous l'aurons icy samedi, Les moyens très utiles et nécessaires pour (...) faire en brief revenir le Bon temps* (Recueil Montaiglon, IV, p. 141, d'après une édition tardive de 1615), poème qui aligne au fil des strophes les *impossibilia* les plus divers.

Mais *dimanche* est mieux attesté. Si *C'est raison, tu dis vray dimenche* (C. Marot *Œuvres poétiques*, éd. G. Defaux, II, p. 742) reste de sens incertain puisqu'il figure dans un coq-à-l'âne, on peut du moins rapprocher ce vers d'autres affirmations ironiques telles que *Tu as dit vray, c'est à jeudy* (supra), et la série *Tu dis vray, Robin Turelure* (*La Patience de Job*, éd. A. Meiller, 392), *Tu as dit vray, Colin Briaud* (Du Fail, *Œuvres facétieuses*, éd. J. Assézat, I, p. 316) et *Tu dis vray Iacquet* (Nicot *Thresor*, DDL 19). Mais dans le *Ouy dea, nous y serons dimenche* du mari exaspéré par les préparatifs de sa femme (*Le Grand voyage et pèlerinage de sainte Caquette* 199, éd. A. Tissier, *Farces*, t. II, p. 50), *dimenche* signifie pour le moins «dans longtemps».

Il faut supposer une continuité (non attestée) du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, puisque Larchey *Excentricités* donne *dimanche* «jamais» avec une référence à Désaugiers, dont la source exacte est *Vot' pèr' vous maudit! / D'après c' que ça m' dit, / Vous serez placé dimanche* (M.A. Désaugiers, *Chansons et poésies diverses* II (1812), p. 91); et que Delvau, reprenant la définition, y ajoute dans le même sens *dimanche après la grand' messe*, sans référence (mais voir la chanson de Coupard dont c'est le titre et le refrain, *Le Caveau moderne* VIII (1814), pp. 106-108).

Cet emploi de *dimanche* est toutefois dit «vieilli» par le *TLF*, alors que *jeudi* a une descendance contemporaine par l'intermédiaire de *la semaine a deux jeudis* (Coquillart, *Œuvres*, éd. M.J. Freeman, p. 106), *la semaine des troys jeudys* (*Pantagruel*, DDL 38), *l'année des trois jeudis* (Du Fail,

*Œuvres facétieuses*, éd. J. Assézat, II, p. 19)<sup>(5)</sup>. La raison de cet emploi, il faut l'avouer, demeure obscure. Faut-il se contenter, en guise d'explication, de la vague ressemblance phonétique entre *jamais* et *jeudi*?<sup>(6)</sup> Quoi qu'il en soit, la valeur négative ou incertaine de (*c'est*) à *jeudi*, soutenu par *c'est à demain*, est maintenant bien établie.

Peut-être faut-il désormais réinterpréter, à la lumière de ces attestations, deux passages des *Œuvres* de Coquillart. A la fin de la première partie des *Droits nouveaux* (éd. citée, p. 194), l'orateur promet des développements ultérieurs:

Mais pource qu'il est tard, je dy,  
Veu que estes tous endormis,  
Qu'il vault mieulx attendre a jeudy.

Même formule, sans doute directement imitée de la précédente, aux derniers vers des *Droits nouveaux établis sur les femmes* (*ibid.*, p. 388):

Partons que ne perdons noz sommes:  
Le demourant aures jeudy.

La première de ces citations appelle une longue note de M.J. Freeman, suggérant que le texte était destiné à «la grande fête de la Basoche le jeudi d'avant ou d'après l'Épiphanie». C'est possible, mais ce *jeudy* n'en apporte par forcément la preuve: il faudrait que cette fête se fût déroulée pendant deux jeudis successifs, ce que rien ne semble attester. Moins spécifique, J.-C. Aubailly prend argument des mêmes vers pour imaginer des «réunions hebdomadaires» (*Le Monologue, le dialogue et la sottie*, p. 25) ou des «assemblées périodiques» (*ibid.*, p. 491). Ce n'est en tout cas pas ainsi que l'a compris l'imitateur de la seconde citation, puisqu'il a fait suivre ses vers du mot *Finis*. Il est loisible de penser, dans ces conditions, que *jeudi* ne désigne pas un jour précis de la semaine suivante, mais veut dire «une autre fois», «un jour ou l'autre», façon plaisante de renvoyer la suite du texte (non encore composée, peut-être?) à un avenir hypothétique.

- 
- (5) La référence aux congés scolaires intervient bien entendu beaucoup plus tardivement: *En classe on compte à peine / Quatre jeudis par mois, / Et je vais par semaine / En avoir quatre et trois (L'Écolier qui va en vacance, Chansonnier du Vaudeville an XIII, p. 51)*. Voici une première datation de la formule moderne: FANNY. *C'est comme la robe que vous m'avez promise*. CHARLES. *Tu l'auras*. FANNY. *La semaine des quatre jeudis*. (H. Monnier, *Scènes populaires* (1830), éd. C. Coeuré, p. 163).
- (6) Il y a plus baroque: «On peut donc penser à une plaisanterie sur: *les trois 'je dis'*, c'est-à-dire la répétition d'une promesse vaine: Je dis que je vous paierai bientôt» (J. Cellard, *Ça ne mange pas de pain!* (1982), pp. 159-160).

## III. ENDARE, DARE, DARE-DARE

A l'occasion d'une «Note sur l'afr. *endart*» (RLiR 58, 415-416), Gilles Roques a signalé que le mfr. (*et*) *endare* doit en être séparé, comme provenant de l'italien *andare*. Aux trois attestations qu'il donne à ce propos, nous souhaitons en ajouter quelques autres, qui aideront à esquisser l'histoire du mot.

- (1) env. 1455 ROY AVENNIR  
 Donner leur veuil che dromadaire  
 Et Falcon, qui l'a bien nourry.  
 FALCON  
 Falcon endar.  
 ROY AVENNIR  
 Ouy, mon amy,  
 A noz dieux vous presenteray  
 (J. Du Prier, *Le Mystère du roy Advenir*, éd. A. Meiller, 4554-4557)

Le personnage de Falcon, dont c'est ici la seule réplique, a pour modèle «un Maure entretenu à la cour du roi René» (*ibid.*, note). Offert en sacrifice aux dieux païens, il répond dans une syntaxe sommaire<sup>(7)</sup>: «Falcon aller» (on ne sait s'il exprime la soumission proverbiale de l'esclave, ou un étonnement indigné). L'infinitif *endar* n'est pas précisément de l'italien, mais ce n'est pas encore du français.

- (2) 1478 Endare, defoure tot homa  
 Soit deffunctat ou asmama,  
 Pour deffendre nostre patrie!  
 (...)  
 Endare, villain, endart, arriere,  
 Malicat de vostre venue!  
 (...)  
 Endare, endare, fol my voye!  
 (*La Patience de Job*, éd. A. Meiller, 2766-2768, 2789-2790, 2998)

Il s'agit de fragments de répliques dites par les «Chaldéens» Karados, Moradas et Dromalis. Dans le langage que ce mystère leur attribue, l'éditeur a relevé «trois couches principales: – élément latin, provençal et italien (...) jargon franco-anglais (...) traces du parler local [centre-ouest et Sud-ouest]» (*ibid.*, p. 54). *Endare* appartient évidemment à la première

(7) Faut-il voir ici un exemple ancien de lingua franca? La forme verbale correspond bien à ce que B. Camus Bergareche appelle *infinitivización* (RLiR 57, 435), mais l'emploi du n.pr. pour *je* est aussi une caractéristique du langage enfantin.

catégorie; on ne prend pas beaucoup de risques en le traduisant «Allons/allez!»<sup>(8)</sup>

(3) env. 1508 L'ESCUYER

Messere de Campo de Flore  
Je croy que nul ne vous convie.  
Vous n'aurez cy honneur ne gloire:  
Endare vie, endare vie!

LE FOL

Quel dare vie?

(Nicolas de La Chesnaye, *La Condamnation de Banquet*, éd. J. Koopmans et P. Verhuyck, 1251-1255).

La leçon *endare* est celle du ms. (début du XVI<sup>e</sup> siècle), l'imprimé donnant *Endate (...) Quel date?*, forme plus proche de l'impératif italien *andate*. L'Escuyer répond ici à des «propos italianisants», mais *endare vie* (l'it. *andare via* signifie «s'éloigner, partir») figure néanmoins dans une réplique en français. Si le vers n'est pas encore du français, c'est pour le moins de l'italien francisé.

(4) av. 1530

Elle s'en va, et puis et puis,  
J'en suis tanné, laissez l'andaire.  
La retenir pour mon affaire  
Plus delibere(r) je n'en suis.

(*Albums poétiques de Marguerite d'Autriche*, éd. Françon, pièce LIII, p. 160).

L'éditeur traduit «laissez-la partir». Dans ce recueil, peut-être composé à la cour de Marguerite au château de Pont-d'Ain, on ne trouve pas d'autres italianismes de ce type. *Andaire* est un hapax. On peut tenter d'expliquer sa finale en comparant *taire* «tare, défaut» qui se trouve plusieurs fois à la rime dans d'autres pièces (XXXIV, XL, XLI, LXVI).

(5) 1548

(...) et andar vie à la prochaine maison (...)

(N. Du Fail in Huguet, et cité par G. Roques *supra*).

L'édition des *Baliverneries d'Eutrapel* par G. Milin précise p. 41 que la leçon *et andar vie* figure dans deux éditions de 1548, la troisième (parisienne comme les précédentes) donnant *et annar vie* et celle de 1549

(8) Pour le dernier vers, les var. des imprimés montrent une incompréhension du texte: *Endare redare folin sorte* (depuis 1529), *En dare rebare folin sorre* (env. 1600). Notons cependant que le vers «chaldéen» 2974 *Adas aquest d'avoir grouaiges* devient dans les imprimés *En dar aquin drinc del gotaiges*. Cela peut indiquer qu'*endare* est familier aux typographes – si cette dernière leçon est bien une variante postérieure au ms. et non, comme pourrait le faire penser la transformation régressive de *d'avoir* en *drinc del*, une forme plus proche d'un original inconnu.

(lyonnaise) *et vie*<sup>(9)</sup>. On retrouve ici, dans un contexte qui n'a rien d'italien, la locution citée sous (3). G. Milin traduit «en route pour, allons»; équivalents logiques, mais qui ne tiennent pas compte du *et* initial, lequel pourrait faire penser à un infinitif de narration. Notons cependant la var. de 1549, qui supprime justement le mot dont nous nous occupons sans altérer le sens, et correspond au fr. contemporain «et hop!», «et oust!». Voir les attestations suivantes.

- (6) 1583        puis montant sus son aridelle, luy dit (...) ie vous vay  
maintenant apprendre, comme ie suis habile à prendre.  
Et endare.  
(E. Tabourot, *Les Bigarrures*, fac-similé p.p. F. Goyet, I,  
folio 34 v°).

Se référant à Cotgrave (voir plus bas), l'éditeur traduit «Et d'aller» (*ibid.*, II, p. 29). Si c'est un infinitif de narration, *de* manque dans le texte. Cet *endare* invariable n'est peut-être un verbe que pour ceux qui y reconnaissent l'infinitif italien. D'autres y verraient plutôt une interjection ou un adverbe.

- (7) 1611        Endare; & endare; *and he went his way.*  
(Cotgrave, cité par G. Roques).

Le mot *endare* ne tient ici que le rôle de vedette alphabétique; Cotgrave a dû trouver *et endare* dans le texte précédent de Tabourot, qu'il a beaucoup pratiqué.

- (8) av. 1525    Agar marotte, agar, agare  
Comment ilz ont faicte leur armée!  
Hee bonnes gens fuiés en dare,  
Car oncques ne veistes telle assemblée!  
(*Farce nouvelle moralisée à XIII personnages*, pièce  
XXXIV du *Recueil Trepperel* fac-similé, folio C.iii v°,  
réplique du Fol).

La forme en deux mots, déjà vue deux fois en «jargon chaldéen» (supra n. 8), apparaît ici à la même époque, mais en français, supposant un substantif \**dare*. Le *n* final gothique, distinct du *n* intermédiaire, semble bien confirmer l'espace qui figure entre les deux mots dans le texte imprimé. Il s'agirait dans ce cas d'une loc. adv. complément de *fuiés*.

(9) L'adv. *vie* est connu; il s'emploie notamment avec *tirer* (*Enfant prodigue* in Di Stefano *Locutions*; voir aussi *Mistère du Viel Testament* 17761 et *Quart livre*, éd. R. Marichal p. 264) et avec *aller*: *Et va vie avec ses botes* (Des Périers, *Nouv. récréations*, éd. K. Kasprzyk p. 112; mais cette éd. imprime *va vie* en italique comme s'il s'agissait d'une forme étrangère, alors que la typographie ne différencie pas ces mots dans le fac-similé de l'éd. originale).

- (9) env. 1750 *Andare. Tout le monde est andare pour voir la curiosité, empressé; peut-être devrait-on écrire en dare. Tout le monde court.*  
(DuPineauLyonV 83, cité par G. Roques).

Du Pineau retrouve spontanément la forme en deux mots, qui est ici une loc. adj. Dans son commentaire, A.-M. Vurpas note que cette même loc. adj. *en dare* figure chez Nizier du Puitspelu (1894) et que le FEW la relève à Metz (d'après Zéliqzon, *Dict.*, s.v. *dare*)<sup>(10)</sup>.

- (10) 1651        Le prens mes jambes à mon cou,  
                  Passe entre-deux sans dire gare,  
                  Ny m'arrester, & ie vais dare  
                  Par des sentiers tortus, bossus  
(L. Richer, *L'Ovide bouffon*, rééd. Loyson, 1659, livre IV, p. 128).

«Le Beaujolais connaît l'adv. *dare* 'vite' (Déresse)» écrit encore A.-M. Vurpas, *loc. cit.* Cette attestation en donne un exemple antérieur et parisien<sup>(11)</sup>. Séparé très tôt en deux, voici que *endare* a perdu sa première partie. L'évolution est probablement antérieure au XVII<sup>e</sup> siècle, à en juger par la dernière de nos attestations.

- (11) XVI<sup>e</sup> s.     Quant vint à allumer les torches  
                  Pour s'en aller, sans dire gare,  
                  Et moy de courir, dare, dare;  
                  Flic, floc, faisoie je par ces boes  
(Coquillart, *Œuvres*, éd. M.J. Freeman, *Le Monologue du baing* (*Le M. de l'amoureux qui...*), 125-128).

L'auteur du texte pratique beaucoup le redoublement d'interjections ou d'onomatopées: *bou, bou, ouay, ouay, don, don, flou, flou, hon, hon, ba, ba, la, la...* Mais dans *dare, dare* on peut aussi voir un redoublement adverbial (cf. *bon bon, bien bien, gare gare, vie vie...*), étant donné le sort ultérieur de l'expression, seul témoin d'*andare* en frm. Ce terme apparaît ainsi à l'époque même où *endare* connaît ses différentes transformations<sup>(12)</sup>. Le rapport de *dare/en dare* avec *dare-dare*, déjà évoqué par Nizier du Puitspelu, Zéliqzon et Vurpas, est donc confirmé. L'attestation repousse d'un

(10) Ajoutons que *le Littré de la Grand' Côte* connaît aussi un subst. fém. *dare* dans *faire une d., mener une d., être dans ses d.*

(11) On sait que Richer est aussi l'auteur des *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency*.

(12) Il est vrai que le *Monologue du baing* n'est connu que d'après une copie manuscrite du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aucun anachronisme n'y a été relevé par l'éditeur moderne.

bon siècle la datation de 1640 retenue par le *TLF*. Quant à l'étymologie de *dare-dare*, que le *FEW* suggère de rapprocher de *darder*, et que Gamillscheg traite de simple onomatopée, elle est désormais à réviser.



Jargon «étranger» au XV<sup>e</sup> siècle, puis devenu français au XVI<sup>e</sup> siècle dans une remarquable éclosion de formes et d'emplois grammaticaux, *endare* et ses variantes ont moins évolué en ce qui concerne le sens, restant proches d'«(aller) rapidement». Leur géographie ne pose pas de problème particulier: essentiellement Lyonnais<sup>(13)</sup>, Bourgogne, Champagne, avec des extensions en Lorraine et à l'Ouest. Reste à expliquer la nette prédominance des formes à initiale *e* sur celles, étymologiques, à initiale *a*: une assimilation à l'afr. *endart/en dart* est peu probable, vu la différence des sens. Y aurait-il dès l'origine un sentiment précoce de la forme fr. en deux mots? Serait-ce dû au fait que la séquence *and-* est très rare en fr. (*andouille*, *andier*, *andain*) alors que *end-* est mieux représenté? L'histoire d'*endare* n'est pas encore entièrement élucidée.

Paris.

Pierre ENCKELL

### POST-SCRIPTUM

Après la rédaction de cet article, d'autres formes encore ont été repérées.

Vendredi elle arrive ici dar-et-dar a sept heures du soir (...)

(Mme de Graffigny, *Correspondance*, Voltaire Foundation, tome 4, p. 75, 6 janvier 1743).

Il s'agit peut-être d'un simple fait de prononciation. Mais il faut aussi considérer l'influence éventuelle d'un refrain en vogue, l'air *En mistico*, déjà considéré comme connu en 1755:

En mistico, en dardillon, en dar,

En dar, dar, dar, dar, dar

(J.J. Vadé, *Jérosme et Fanchonnette*, scène IV)

et repris sous différentes formes par le même auteur (*En mistico*, *en dardillon*, *en dar dar dar*) dans *Les Racoleurs*, scène XIII, 1756, ainsi que par P.-A. de Piis

(13) Mais c'est l'éd. lyonnaise des *Baliverneries d'Eutrapel* (connue seulement d'après une copie ms. établie par un érudit du XIX<sup>e</sup> siècle) qui fournit la forme *et vie*, omettant *andar*! Toutefois, G. Milin, qui l'a choisie pour son texte de référence, suppose que cette version est plus fidèle à l'original du Rennais Du Fail, les éd. de 1548 ayant été «angevinisées» (op. cit., p. XXXVI).

depuis ses *Opuscules divers*, p. 170, 1791: *Mistico! dar dar! tirelire!*, jusque dans le *Réveil du Caveau*, p. 135, 1830: *Je lui réserve illico / En Dar-dar, mystico, / Une botte secrette...*

C'est probablement du refrain que proviennent des formes telles que *et dare, dare, dare! Voilà un homme qui vient en cabriolet comme si le diable l'emportoit* (Diderot, *Correspondance* éd. G. Roth, tome II, p. 299, 30 octobre 1759); *je suis venu vite, dar, dar, dar* (Favart, *La Fête du château*, scène III, 1766); *Dar, dar, dar, vous auriez dit un traquet de moulin* (Dorvigny, *Oui ou non*, scène VII, 1780).

Par ailleurs, un texte de 1610 présenté comme un arrêté du tribunal de la Mère-Folle de Dijon comporte ces vers:

Si à ce coup il ne compare  
Et ne s'en vient se presenter  
Croyez qu'il aura belle dare  
Et que l'on l'ira visiter.

(*Le Cabinet historique*, Paris, 1855, tome premier, p. 211: extrait d'un «curieux recueil» non décrit).

On en rapprochera un surnom comique dans une brochure sans date (les éditeurs Pierre Mesnier père et fils ont été actifs à Paris entre 1581 et 1642):

Donné en poste, à nostre chasteau d'Appetit, pres Longue-Dent, et l'avons fait sceller par (...) et signé par (...), baillé (...) par nostre greffier Belle-Dare, autrement dit Maunourry.

(*Lettre d'ecorniflerie*, dans *Variétés historiques et littéraires*, éd. E. Fournier, tome IV, p. 55).